



AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-40

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 septembre 2021, le règlement suivant :

REGLEMENT NUMERO CA28 0023-40 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 A L'EFFET DE MODIFIER LA DEFINITION DE GARAGE ATTENANT ET DE PERMETTRE UN BATIMENT MODULAIRE TEMPORAIRE POUR LA CLASSE D'USAGE « SERVICE EDUCATIONNEL ».

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 27 septembre 2021 (DA218986048).

Le règlement CA28 0023-40 est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Il peut également être consulté en ligne en cliquant [ici](#).

Fait à Montréal, le 1^{er} octobre 2021.

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza